

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Philippe Bertocchi

<https://www.cadre21.org/membres/3db5f49864ee49c20c5522f3>

Date d'obtention : 2020-11-19 19:18:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un partenariat entre l'école, le service de police et le DPCP.

Elle permet d'intervenir rapidement pour dresser un portrait de la situation et protéger les élèves en limitant la propagation des images et en diminuant les conséquences pour les victimes ou les autres jeunes impliqués.

Elle permet aussi l'uniformisation des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me donner un cadre d'intervention clair et efficace pour intervenir auprès des victimes ou des instigateurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à rassurer, à soutenir sans porter de jugement et à reconforter les jeunes victimes ou l'auteur du signalement.

Je veillerais aussi à protéger les élèves qui ont donné des informations.

Je leur expliquerais la démarche employée afin de donner du sens à mon intervention.